

Arrêté mis en ligne le 4 juillet 2023

## **ARRETE**

### **DU MAIRE DE LIBOURNE**

#### **LEGION ETRANGERE – SAMEDI 8 JUILLET 2023**

Le Maire de Libourne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et suivants,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et plus particulièrement les articles L2111-14, L2121-1, L2122-1 et suivants,

Vu l'arrêté municipal du 20 juillet 1972 portant réglementation générale de la circulation et du stationnement en ville,

Vu l'arrêté du Maire en date du 26 mai 2020 donnant délégation de signature à Madame Marie-Sophie Bernadeau, adjointe déléguée au commerce, aux foires, marchés et au domaine public,

Vu la demande de l'Adjudant-Chef Iosif SZUCS, chef de poste d'information de la Légion Etrangère de la région Aquitaine, d'organiser une opération d'information et de recrutement, samedi 8 juillet 2023, Esplanade François Mitterrand, et la demande de stationnement d'un car-podium,

Considérant qu'à cette occasion, il est nécessaire de prendre des mesures propres à assurer la sécurité des biens et des personnes et le respect de l'ordre public,

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services,

## **ARRETE**

**Article 1.** L'Adjudant-Chef Iosif SZUCS, chef de poste d'information de la Légion Etrangère de la région Aquitaine, est autorisé à organiser une opération d'information et de recrutement, Esplanade François Mitterrand, samedi 8 juillet 2023 de 9h00 à 17h00.

**Article 2.** A cette occasion, le stationnement d'un car-podium sera autorisé, **Esplanade François Mitterrand, du vendredi 7 juillet 2023 à 13h00 au samedi 8 juillet 2023 à 20h00**, conformément au plan annexé au présent arrêté.

**Article 3.** Le car-podium empruntera le parcours suivant pour se rendre sur l'Esplanade François Mitterrand, vendredi 7 juillet 2023, à partir de 12h30 :

- Rond-point de Saint-Emilion
- Route de Saint-Emilion
- Avenue des Combattants en Afrique du Nord
- Boulevard Aristide Briand
- Rue Pline Parmentier
- Allées Robert Boulin
- Tour du 1<sup>er</sup> rond-point des Allées Robert Boulin
- Place Decazes
- Esplanade François Mitterrand

**Article 4.** L'Adjudant-Chef Iosif SZUCS devra prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité du public et à la parfaite conservation de l'espace concédé et de ses abords. Il sera entièrement responsable des dégradations éventuellement commises sur ceux-ci.

**Article 5.** La signalisation nécessaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

**Article 6.** La Direction générale des services, le service de la police Municipale, la Brigade Territoriale autonome de la Gendarmerie Nationale de Libourne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera :

- Transmise à la Préfecture de la Gironde,
- Publiée et affichée en Mairie le



Pour le Maire, par délégation

L'adjointe déléguée au commerce, aux foires  
et marchés et domaine public

Fait à Libourne, le 04 JUIL. 2023

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la commune,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, ou d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Stationnement autorisé pour le car-podium de la Légion Étrangère - du vendredi 7 juillet 2023 à 13h00 au samedi 8 juillet 2023 à 20h00.

Arrêté municipal n° 2023-04 du 04 JUIL. 2023  
du pour rétro-arrêter et la réglementation, règlementés au commerce, aux marchés et au domaine public

